

## DROITS D'INSCRIPTION POUR UNE ANNEE DE FORMATION NIVEAU MASTER MONTANTS 2024

- **Droits pour les étudiants nationaux, ressortissants de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, de la Suisse, Monaco, Andorre, et du Québec, ou ayant un statut de résident en France ou dans l'Union européenne**

**250€**

- **Droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires en mobilité internationale**

**3879€**

- **Droits pour une inscription complémentaire (double diplôme UTBM)**

**164€**

### **Exonérations des établissements**

Article R. 719-50

*Peuvent en outre bénéficier d'une exonération du paiement des droits d'inscription :*

*1° Les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi ;*

*2° Les étudiants dont l'inscription répond aux orientations stratégiques de l'établissement ;*

*La décision est prise par le président de l'établissement en application de critères généraux et des orientations stratégiques fixés par le conseil d'administration, dans la limite de 10 % des étudiants inscrits, non comprises les personnes mentionnées à l'article R. 719-49.*

*L'exonération peut être totale ou partielle.*

---

**LA CVEC\* EST DUE DANS TOUS LES CAS ET FAIT PARTIE DES PIECES NECESSAIRES A VOTRE INSCRIPTION**

**103€**

\*Plus d'informations sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr>